1

# Traduction de Firmans

1.r Cahier



Gloires des juges versés dans la jurisprudence, les substituts de juges des chateaux des Dardanelles que leur science soit augmentée, Gloires des hommes affidés, les commandans des chateaux des dardanelles que leur surveillance soit augmentée. Lorsque le diplôme élevé, Imperial sera arrivé qu'il soit connu que le chargé d'affaires de la République Française qui reside à ma porte de félicité, le modèle des Grands de la nation de Messie, M.r Rufin, que ses fins se terminent dans le bonheur, a envoyé à ma porte de félicité une requête scellée, dans laquelle il fait savoir qu'un vaisseau nommé frégate, des vaisseaux de l'Etat qui était venu précédemment à ma porte de félicité allait partir de nouveau pour son pays, et dans la quelle, il demande l'émanation de mon ordre illustre comme précédemment afin qu'on arrêta pas et qu'on ne retarda pas au détroit des Dardanelles le vaisseau susdit, sous pretexte de visiter et afin qu'on ne s'opposa pas à son passage. Mon ordre est ~~émané~~ expliqué pour qu'on agisse de la manière ~~[illegible]~~ expliquée. En consequence vous qui estes ~~les Mola~~ les hommes d'affaires et les commandans susdits, mon ordre élevé est émané afin qu'à l'arrivée au détroit des dardanelles le ~~qu~~ vaisseau de l'état français qui est désigné suivant la manière

expliqué, sous le nom de fregate, ne soit pas
arrêté et retardé sous pretexte de le visiter,
comme on à fait jusqu'ici, et afin qu'on
ne s'oppose pas à son passage. ~~Sachez~~, qui ordonné
~~quand~~ lorsqu'il sera arrivé ~~de~~ avec mon ordre illustre vous
~~opérez~~ agissiez et vous procederez conformement ~~à~~ au contenu de l'ordre
qui exige obeissance et qui est émané de la
manière expliqué. Gardez que vous vous ~~vous~~ d'agir contraire-
-ment; Sachez le ainsi et ajoutez foi au
chiffre élevé. Ecrit dans les ~~10~~ premier
jours du mois Radjibulferd de l'année 1212.
dans Constantinople la bien gardée. /.

---

2

Gloires des Juges mines de vertus et de discours
Juges et substitut de Juges situés sur le
chemin depuis ma porte de félicité jusqu'à ce
qu'on arrive à Tripoly Syrie, que vos vertus
soient augmentées. Modèles des semblables et
des égaux officiers des Janissaires ~~et les~~ -
commandants des Janissaires et les autres
officiers que leur puissance soit augmentée.
Lorsque le diplome élevé, Impérial sera
arrivé qu'il soit connu que le chargé d'affaires
de la république française qui réside à ma
porte de félicité le modèle des Grands de la

Nation du messie Mr. Ruffin, que ses fins soient terminent dans le bonheur, a envoyé à ma Porte de félicité une requête scellée. à cause de cela l'ordre élevé qui a été écrit dans mon Divan Imperial est émané renfermant ce sens. les anciennes Capitulations qui ont été écrites et remises entre les mains des Français et qui disent: que les Négociants Français et ceux qui en dépendent qui iront avec les passe-port qu'ils auront pris en main suivant l'attestation des ambassadeurs et des Consuls Français; ~~et~~ qui portent les vêtemens du pays pour leur sureté et leur commodité et qui trafiquent dans mes provinces bien gardées lorsque les personnes de cette espèce iront et viendront pour leurs propres affaires on ne les molestera pas par la capitation et les autres impôts que les articles ~~conventions~~ des anciennes capitulations qui ont été conclues précédemment entre la Porte élevée dont la durée est éternelle ~~et l'empe~~ et le Roi ~~empereur~~ de France ~~fussent~~ seraient observées dans la suite en faveur de la république Française. le susdit chargé d'affaire ayant désiré envoyer cette fois à Tripoly de Syrie une personne privilegiée, de la nation arménienne nommé Nadir Taarbein fils de Jacob Taarbein pour examiner quelques affaires

à demandé mon ordre portir que

~~Lors~~que la susdite personne privilégiée ira de ma Sublime porte à Tripoly de Syrie ~~on ne l'arrêtera pas sous aucun prétexte~~ à son passage et ~~chemin faisant~~ pendant la route. ~~et~~ et ne soit point inquiétée ni molestée par la demande de la Capitation de la part des percepteurs de la capitation contrairement à ma Capitulation Impériale, ni par la demande des autres impots de la part des autres officiers, dans les lieux où il s'arrêtera suivant la nécessité ~~[illegible]~~ pour qu'on le protège conformement à mes capitulations Imperiales. Mon ordre élevé est émané afin qu'on agisse suivant ce qui suit. ~~Sachez que mon ordre illustre est émané~~ j'ai ordonné lorsqu'il sera arrivé avec mon ordre élevé, qu'il soit agi à son égard suivant l'ordre qui est émané. On n'inquietera pas et l'on ne molestera pas le susdit privilégié suivant ce qui est écrit; lorsque ~~en l'arrêtant à son passage et chemin faisant suivant la nécessité lorsqu'il~~ il s'arretera à son passage et pendant la route qu'il ira de ma porte de félicité à tripoli de Syrie, et ~~[illegible]~~ sous aucun ~~de [illegible] pas~~ prétexte la capitation ne sera point demandée de la part des percepteurs de capitation ~~contrairement à mes capitulations imperiales~~ ni les autres impôts de la part des autres fonctionnaires contrairement à mes capitulations impériales

et que ~~Pro~~tection et assistance lui soient faites suivant ~~les~~ capitulations imperiales. Agissez suivant le contenu de mon ordre élevé. Sachez le ainsi. ajoutez foi au chiffre élevé. Ecrit dans les premiers jours du mois radjibul ferad de l'année 1212.

à Constantinople la bien gardée.

---

3.

Modèle des juges versés dans la jurisprudence Naïb de la Juridiction d'ancora que sa science se perpetue. Lorsque le diplôme élevé Impérial sera arrivé qu'il vous soit connu que l'Ambassadeur de la République française qui réside à ma porte de félicité le modèle des grands de la nation le Messie M. Oberdubai que ses fins se terminent dans le bonheur, a envoyé à notre porte de félicité une requête scellée dans laquelle il a fait savoir que les ambassadeurs les consuls les interprêtes les négocians et les autres sujets seront conservés et maintenus dans la tranquillité d'état et le contentement d'esprit. à cause que quelque ~~malveillans~~ malveillans ont voulu contrairement aux

capitulations imperiales, inquietes les négocians
français et à cause qu'il n'ont pu y
reussir ils ont inquiété de temps en temps ~~sans probite~~ leurs
courtiers pour troubler le commerce de
négocians susdits. Comme il a été ecrit
dans les Capitulations imperiales qui ont
étés données aux français qu'on ne
tourmentera d'aucune maniere les courtiers
qui vont et viennent d'entre les négocians
pour les affaires des négocians français, et
les courtiers qu'ils employront de quelque
nation qu'ils soient, personne n'y mettera
obstacle de vive force. a cause que l'ordre étére
~~Imperial~~ écrit dans mon divan imperial est emané renfermant que le
articles ~~conclus~~ des capitulations Imperiales
qui ont été conclues entre la sublime porte
dont la durée est éternelle et ~~l'Empereur~~ le
Roi de france fussent aussi observés ~~aus~~ dans
la suite en faveur de la république française
Les négocians français qui sont établis pour
cause de commerce dans la ville d'Ancora
et les Courtiers qu'ils employent, ~~dont le~~
~~nom sont connus~~, de ~~quelque~~ la nation des
armeniens et dont les noms sont connus,
sont occupés de leurs affaires sans se meler
d'autre chose, les courtiers qu'il n'est pas necessaire ~~a cause que le manque~~ dans
de molester, parceque il ne manque point d'essayer

la totalité du payement ~~n'est pas~~ sur la portion qui leur tombe suivant leurs facultés tant de ~~la~~ capitation dont le payement est nécessaire sur
les courtiers susdits, que ~~et~~ sur les autres impôts
qui viennent avec mes ordres imperiaux ~~et~~
~~sur la portion qu'ils sont forcés de payer~~
~~suivant leurs facultés et qu'il n'est pas~~
~~nécessaire de les molester~~. L'Ambassadeur a
demandé l'emanation de mon ordre illustre
afin qu'on empecha les malveillans et
tous les hipocrites qui demeurent à ancora
seulement avec l'intention de causer du
dommage et de troubler la tranquillité, de
vexer et de molester comme il est arrivé
avec toutes sortes de vexations contrairement
à mes Capitulations Imperiales et afin
qu'on les protega suivant les capitulations
imperiales. Mon ordre est pour qu'on agisse
conformement aux articles des capitulations
imperiales. En consequence lorsque vous saurez
que la République est la plus sincère et la plus
amie (des puissances) de ma Porte de félicité
que mon contentement Imperial n'est pas
qu'on afflige et qu'on inquiète leurs négocians
et leurs courtiers contrairement à mes
capitulations impériales et que l'exécution
perpetuelle du traité des capitulations Impériales

ecrit plus haut est demandée. Lorsque les
negocians susdits s'occuperont de leurs propres
affaires comme il a été écrit plus haut et les
courtiers qu'ils emploient payront la portion,
[qui leur est échue] de la capitation et des autres impôts que
viennent avec mes ordres élevés, suivant leurs
facultés, et qu'ils ne feront aucun mouvement
pour troubler, Mon Ordre élevé est emané pour
qu'ils ne soient point inquietés contrairement
aux Capitulations imperiales et sans motifs
de la part des malveillans et pour que
[employés] ~~soin et~~ tous les soins nécessaires ~~application soient~~ faits pour leur
~~sureté~~ conformement aux Capitulations
Imperiales j'ai ordonné que, lorsque l'individu
arrivera avec mon Ordre élevé vous agissiez
[Suivant la maniere expliquée] et suivant ~~le~~ le contenu Imperial de mon ordre ~~qui exige~~
~~dont l'~~obeissance est ~~nécessaire~~ et qui a trouvé l'honneur de
l'emanation, ~~a cet effet, suivant la maniere~~
~~expliquée~~. Gardez vous d'agir contrairement.
Sachez le ainsi.

Ecrit dans les dix derniers jours du mois
de Djemaziul Ahair de l'année 1212.
à Constantinople la bien gardée.

Visir honoré, conseiller magnifique, ordre du monde Gouverneur des affaires de la République par sa pensée pénétrante, qui rend parfait les affaires importantes des hommes par sa juste pensée, qui raffermit les murs de bonheur et de fortune, qui consolide les colonnes de bonheur et de magnificence, Doué de toutes sortes de bienfait du Roi très haut Gouverneur d'Egypte.

mon Visir Pacha que Dieu très haut ~~fortifie~~ fasse durer ~~sa~~ éternellement sa puissance le ~~mot~~ meilleur des Juges des Musulman le meilleur des Gouverneurs, qui professe un seul Dieu, mine de Vertu et de sciences, qui élève les drapeaux de la justice et de la religion l'héritier de sciences des Prophètes et des Envoyés qui est distingué par l'augmentation des faveurs du Roi ~~qui accorde du secours~~ secourable. Mola Juge du Caire que ses Vertus soient augmentées. Gloires des Juges et des magistrats mine de Vertu et d'éloquence Juge d'Alexandrie pieux et substitut de Juges situés sur le chemin par terre et par mer, depuis ~~ma porte~~ en Egypte ~~et~~ de félicité jusqu'à ce qu'on arrive à Alexandrie que leurs Vertus soient augmentées. Gloires de leurs semblables et de leurs égaux Commandant des Janissaires, Doiniers des échelles et les autres officiers que leur puissance soit augmentée.

Lorsque ce diplôme élevé Impérial arrivera qu'il vous soit connu que l'Ambassadeur de la

République française qui réside à ma Porte
de félicité le modèle des grands de la nation du
messie et Mr. De Verninat que ses fins se
terminent dans le bonheur a fait savoir dans
le contenu d'une requête scellée qu'il a présenté
cette foi à ma porte de félicité, ~~qu'il désirait~~ d'un laquelle il fait connaître qu'il désirait
envoyer à Alexandrie et au Caire ~~le nommé~~ un interprète
Antoine Batous fils de ~~Pierre~~ E. Batrous qui
est interprète auprès de sa personne avec un diplôme pour examiner
quelques affaires et qu'il ~~était~~ allait se mettre en route. # a demandé l'émanation de mon ordre Impérial pour que On
n'arrêtera pas à son passage l'Interprète
susdit, lorsqu'il ira de ma porte de félicité
dans les lieux susdits et qu'on ne le vexera pas
et qu'on ne le molestera pas contrairement aux
conditions du diplôme par la demande de
la capitation, des impôts, de l'argent de
la Khassabié, des autres droits et des charges
publiques ~~l'Ambassadeur a demandé l'émanation~~
~~de mon ordre illustre~~ et pour qu'il soit assisté
et protégé. Ayant eu recours aux registres qui
sont conservés dans mon divan Impérial
et ayant trouvé écrit dans le contenu du
du Diplôme qui a été remis entre ses mains
que le susdit Antoine Batous fils de Pierre
Batrous était Interprète de l'Ambassadeur de
France à ma Porte de félicité, avec le diplôme
élevé qui a été donné sous la date de l'année 208

7

le ~~dixième~~ jour du mois de Ramazan. et qu'on ne vexerait pas par la demande de la capitation, des impôts, de l'argent de la Kasabie, des autres droits et charges publiques ceux qui sont au service des Interprètes, leurs fils et deux ~~personnes~~ domestiques aux quelles on a donné séparément un ordre élevé. Comme il est necessaire que ~~il se trouve toujours des personnes au service de l'Interprète~~ les interprètes se trouvent toujours dans leur ~~Interprète~~ service mon ordre élevé est émané pour que l'on agisse conformément au contenu du diplome avec la condition ~~qu~~ que lesusdit il ira promptement aux lieux designés. Sachez que lorsqu'il sera arrivé avec mon ordre illustre ~~sera arrivé~~, vous agissez suivant mon ordre qui est émané à cet effet, et suivant la manière écrite on n'arrêtera pas le susdit interprète à son passage seulement avec la condition qu'il ira promptement de ma Porte de félicité en Egypte et à Alexandrie, et qu'on le vexera pas et on ne l'inquietera pas contrairement aux conditions du Diplome par la demande de la capitation, des impots de l'argent de la Kasabie les autres droits, et les charges publiques, et il sera assisté et protegé conformément au diplome. Agissez suivant mon ~~et~~ ordre élevé, Sachez le ainsi, ajoutez foi au chiffre noble.

Ecrit dans les derniers jours du mois de Safer il Khair de l'année 1210.

A Constantinople la bien Gardée

Refuge de la loi, substitut de juge de la
juridiction d'Ancara que votre Science soit
augmentée. ~~après le~~ salut, ~~fait~~ l'ambassadeur
de la république française qui réside à
ma porte de félicité a fait savoir, tandisqu'il
n'est pas nécessaire de vexer les négocians
français qui sont pour leur commerce à
Ancara, ~~et~~ ni les courtiers dont ils se servent
de la nation armenienne et dont le
noms sont connus lorsqu'ils se mettent
des affaires de leur propre état, ni le
courtiers des susdits négocians français qui
ne manquent pas de payer la totalité de
la portion qui leur arrive, suivant leur faculté, sur la capitation
~~qui~~ dont le payement est nécessaire et sur
les autres impôts qui viennent avec des
ordres ~~et des~~ impériaux ~~suivant leurs moyens~~. à cause
que plusieurs malveillans qui demeurent à Ancara
ne cessent pas de vexer et d'inquieter, contrairement
aux Capitulations Impériales, par toutes sortes de
vexations seulement par intention de leur causer
du dommage et de les troubler, l'ambassadeur de
la République Française a demandé dans une
requête l'émanation de l'ordre élevé pour que
l'on empecha les vexations qui ont eu lieu
et qu'on les protegea conformement aux
capitulations Imperiales. La République

~~est~~ étant la plus amie et la plus sincère des amis de la Sublime Porte, le Consentement Impérial n'est pas pour que les Courtiers soient tourmentés contrairement aux Capitulations Impériales.

En conséquence une lettre a été écrite et envoyée conformement à l'ordre qui est emané afin que Vous sachiez que lorsque le négocians susdits seront dans leur propre état ainsi que les Courtiers qu'ils employent et qu'ils ne manqueront pas de payer la portion de la Capitation et les autres impôts qui arrivent avec des ordres Impériaux suivant leurs moyens et qu'ils ne feront aucun mouvement qui puisse causer du trouble Vous empechiez qu'ils soient molestés d'aucune manière de la part des malveillans, et contrairement aux Capitulations Impériales et afin que Vous mettiez tous vos soins pour qu'ils soient assistés. S'il plait à Dieu très haut, à son arrivée Vous agirez suivant l'ordre élevé. Salut.

## 6.

Refuge de Gloire Mr. ~~le~~ mon substitut ~~de Juge~~ de la Ville d'Ancara qui jouit maintenant de ses revenus.

Salut: Il a été fait savoir tandisque il n'est pas nécessaire de molester les negocians francais qui sont pour leur commerce dans la Ville susdite, ni les courtiers

qu'ils emploient de la nation Armenienne et dont les noms sont connus lorsqu'ils ne manquent pas de payer la portion qui leur vient de la Capitation qu'il est nécessaire de percevoir par eux et sur les autres impôts qui leur viennent. Après qu'on nous a informé que plusieurs personnes qui habitent dans la Ville susdite, seulement par pure intention de leur causer du dommage et de les troubler ne cessent de les vexer et de les inquieter contrairement aux Capitulations Imperiales Une lettre a été écrite et envoyée conformement à l'ordre élevé qui est émané pour qu'ils ne soient point vexés et inquiétés conformement aux Capitulations Impériales et afin qu'il soit assisté et protégé avec soin à son arrivée agissez suivant ce qui est écrit dans l'ordre. Salut.

J.

La place d'Interprète de Grégoire Miran qui est ~~qui Tout~~ Interprète Français avec une diplôme élevé auprès de l'Ambassadeur qui réside à Constantinople ayant été retirée par nécessité et pour cette raison se trouvant vacante ~~ce~~ Diplôme élevé Imperial a designé interprète à sa place Antoine Batous fils de Pierre représentant et envoyé ~~Vinsan de Peche~~, des negocians Français qui réside à Constantinople et M. Vincent de Peche a envoyé une requête

scellée pour lui donner (remettre entre ses) à la main un diplome
pour qu'il soit agi suivant les capitulations
Imperiales et suivant les nouveaux reglemens
comme ~~il~~ on avait coutume ~~d'être ag[illegible]~~ d'agir. J'ai
donné ce ferman Imperial qui joint la
magnificence pour qu'il soit agi conformement
aux capitulations Imperiales et aux nouveaux
reglemens. J'ordonne que cette fois ci le susdit
Antoine Batous fils de Pierre ~~qui est dans~~
~~la place~~ d'Interprete ~~[illegible]~~ l'habit d'Interprete
auprès de l'ambassadeur qui est à Constantinople
soit traité suivant mon ordre. qu'il n'aille
pas dans (demeurer) un autre pays, qu'il ne se melle
pas ~~des affaires de [illegible]~~ (de corporation) des affaires de
corporations dans les Diban dans les boutiques
dans les corporations (de la spirituatité ~~[illegible]~~ fermier) au dehors du pays à
~~l'execution de [illegible]~~ fermier
et autres personnes semblables. Il n'habitera
pas dans un autre lieu que dans le lieu où il
est Interprete et si un mouvement est fait
contrairement à ces conditions son diplome sera
rayé, et sa charge d'Interprete annulé.
Avec la condition qu'on instruira à l'ambassadeur
pour en présenter un autre (à sa place) qui aura égard
aux conditions susdites. On ne tourmentra pas
ceux qui sont dans la place d'Interprete, les
personnes au service de l'Interprete, ses fils
et deux personnes auxquelles on aura donné
à la main un ordre élevé à chacun en particulier

qu'il s'y affaire [illegible] ci-[illegible] incorporation qui sont dehors [illegible].

par la demande de la Capitation des impots
de l'argent de la Rasabie, des autres droits
et charges publics. Personne ne leur demandera
la capitation et les droits en disant vous
avez pris des esclaves des deux sexes. On
ne les inquiètera pas pour leurs vêtements
leur ameublement, leurs comestibles et
leurs boissons. et ils seront traités comme
on avait coutume de faire précédemment.
on ne leur demandera pas le droit de doine
et les tributs. On ne les tourmentra pas en
les forçant a loger des soldats dans leur
maison. Le Doiniers du vin les Voivodas et
ceux qui leur ressemblent ne demanderont
points d'impots du Foudji comme c'est
l'usage sur le raisin qu'ils ont recueilli
de leurs propres vignes. Les domestiques
qui seront a leur service et celui de ~~ils employés sont ainsi que~~ leurs enfans,
seront exempts de la Capitation, des impots a outres
et de l'argent de la Rasabie, ~~tels~~ ainsi
que les biens fonds, les terres, les propriétés
foncières qui se trouvent dans les mains
des susdits pour percevoir, ainsi que ~~pareillement~~
les biens fonds les terres qu'ils auront
acheté après cela, mais encore les maisons
qu'ils habitent, et toutes les vignes et les
jardins qui sont des dépendances de leurs
anciennes habitations seront exempts
des impots et des charges publiques.

Quiconque aura un procès avec le susdit.
leurs procès qui seront audessus quatre mille
aspres seront ~~entendus~~ renvoyés à ma porte de félicité
et ne seront point entendu dans un autre lieu
conformement aux capitulation imperiale.
qui sont dans leurs mains. Lorsqu'il leur affaire
~~Sadet désirera~~ sera d'allé à un lieu suivant la
necessité pendant quelques temps, il ira et viendra
promptement suivant les nouveaux reglements.
à leur départ et à leur arrivée par terre et par mer
dans leurs habitations et dans les lieux où ils
s'arrêteront personne ne s'immiscera et ~~ne~~ inquietera
~~ni~~ leurs marchandises, leurs bêtes à corne
leurs effets leurs provisions les personnes qui
sont à leur côté, ils ne seront point inquietés par le
tarfarir l'argent du Oulatz ni d'aucune autre part.
partout où ils entreront
ils prendront avec leur argent les vivres et les
autres provisions selon la taxe journalière.
personne ne pretextera et cherchera dispute.
~~On~~ ne les inquietera pas lorsqu'ils paraitront
latête avec un turban blanc dans les lieux où
il y a du danger et lorsqu'ils apporteront
des sables des flèches, des arcs des massues
d'armes et les autres instruments de guerre.
les juges le Beile bei — Ils les protegeront suivant les capitulation
imperiale et suivant la coutume septée et
Toujours — ils agiront avec le contenu incomparable de
cet ordre imperial. Mon consentement ne
sera pas donné pour agir contrairement. Qu'ils
le sachent ainsi. qu'ils ajoutent foi au chiffre élevé
écrit dans le 8e. jour du mois de ramasan de l'année
~~1208~~. 1208.

Le 1.er Mai 1818